

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Les signent-elles réellement ?

M. FOSTER: Oui, pour le ministre des Finances.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Est-ce au moyen d'une étampe ?

M. FOSTER: Non; c'est un seing manuel. Elles signent leur propre nom.

M. McMULLEN: Je constate une augmentation considérable dans l'item des impressions, des annonces et autres charges.

M. FOSTER: Il y a une augmentation, parce que l'estimation de l'année dernière a été insuffisante.

Le comité s'ajourne et la séance est suspendue.

Séance du soir.

La chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité).

Milice et défense..... \$45,462.50

M. FOSTER: Il y a onze augmentations de \$50 et un commis additionnel de deuxième classe pour remplir la place d'un commis promu.

M. McMULLEN: En rapport avec ces divers ministères j'observe qu'il y a un bon nombre de commis qui touchent leur traitement pour l'année, et qui, en sus, retirent une paye supplémentaire pour des services supplémentaires. A diverses reprises, durant les dernières sessions, j'ai attiré l'attention de la chambre, sur le fait que l'autorisation accordée à certains commis de toucher une paye supplémentaire pour des travaux supplémentaires est un abus grossier.

M. FOSTER: L'honorable député prétend-il qu'il y a des commis, sur les trente-trois commis de ce ministère, qui retirent une paye en plus.

M. McMULLEN: Je parle du mode en général et je ne suis pas prêt à entrer dans les détails maintenant.

M. FOSTER: Aucun de ces commis ne reçoit une paye supplémentaire.

M. McMULLEN: Il peut en être ainsi, mais je prétends que cette coutume se répand, de plus en plus, dans les divers ministères du gouvernement.

M. FOSTER: Je comprends où mon honorable ami veut en venir, mais je crois qu'il vaut mieux nous en tenir aux affaires, d'après la règle suivie, l'année dernière et l'année précédente, qui consiste à nous limiter à la discussion de l'item sous considération. Aucun de ces commis ne retire un salaire supplémentaire, et mon honorable ami aura tout l'avantage possible de discuter cette question, lorsque l'article particulier qu'il vise viendra devant la chambre.

M. McMULLEN: Il est absolument impossible, pour un député de suivre la trace de tous les paiements de ce genre pour des services supplémentaires, car il y a une liste interminable de ces commis qui retirent une paye supplémentaire. L'honorable ministre est évidemment désireux de se débarrasser des subsides au plus vite possible, et personne ne lui reproche de les avoir soumis aussitôt à cette session, mais il est de notre de-

voir de provoquer une discussion intelligente et raisonnable des dépenses publiques. Nous ne saurions voter précipitamment ces articles, de crainte que nous ne trouvions que certaines matières ont échappé à notre attention, et qui pourraient nous mériter les critiques des messieurs de la droite. Nous avons un devoir à remplir, en critiquant les dépenses, et nous désirons remplir ce devoir avec toute la considération due à l'honorable ministre et à ses collègues. Cette question de paye supplémentaire à des employés publics est une question qui mérite l'attention, parce que j'en suis venu à la conclusion que la première chose que fait un commis lorsqu'il a été mis en emploi est de regarder autour de lui pour voir s'il pourrait obtenir de la paye en plus. Le ministre des Finances peut voir, aux premières pages du rapport de l'auditeur général, les noms de certaines de commis qui ont retiré une paye supplémentaire, pour de l'ouvrage supplémentaire. Quelques-uns d'entre eux occupent une position dont le salaire est de \$2,000 par année, et toutefois, on leur accorde une paye supplémentaire pour des travaux insignifiants qu'ils pourraient faire dans le bureau où ils sont employés. C'est un mal qui va croissant et qu'on devrait arrêter une fois pour toutes. C'est une coutume fautive et sur laquelle il importe d'attirer l'attention du gouvernement et de la chambre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je dois dire que ce ministère de la Milice et de la Défense me paraît avoir un personnel de service d'un nombre exagéré. Trente-deux commis et messagers, devraient, en toute conscience, suffire à la tâche, et il devrait y avoir une explication bien explicite de la raison qui a déterminé la nomination d'un autre employé. Il vous faut trente-trois personnes, sans compter le ministre, pour surveiller l'administration de la dépense d'environ \$1,250,000, le tout compris. J'ai connu des affaires d'une bien plus grande étendue qui étaient administrées par une demi-douzaine d'hommes. De plus, tous ces employés sont fort bien rémunérés. A part les messagers, il y a là vingt-neuf messieurs qui retirent, collectivement, la somme de \$43,000, ce qui représente un salaire moyen de \$1,500 par tête. Dans les circonstances, je crois qu'on devrait nous dire, qui est ce commis surnuméraire, et pourquoi on l'a employé.

M. FOSTER: C'est par la promotion, de la troisième classe à la seconde d'un employé qui a été stationnaire dans sa classe depuis un certain temps. Sa place est remplie par un commis de troisième classe qui entre au minimum du salaire.

M. McMULLEN: Si l'honorable ministre veut bien jeter les yeux sur la page A—78, du rapport de l'auditeur général, il y trouvera divers cas de la classe que j'ai mentionnée. Par exemple, le lieutenant-colonel Irwin, inspecteur de l'artillerie, qui reçoit un salaire de \$2,300, reçoit en sus, comme commandant des batteries, pour 366 jours, à \$1.25 par jour, soit \$457.50 par année. Sur la même page l'honorable ministre trouvera divers cas du même genre. J'estime que toute cette question de paye surnuméraire devrait être réglée par le gouvernement. Elle empire, d'année en année. Tout employé, du moment qu'il est en place, essaie de trouver un moyen de réclamer une paye surnuméraire, et généralement il arrive à son but.